



Commission
européenne

Erasmus+ QUELS AVANTAGES POUR MOI?

L'école de la vie commence ici

Enseignement supérieur
Enseignement et formation professionnels
Education des adultes
Jeunesse
Sport
Jean Monnet

Erasmus+
Enrichir les vies, ouvrir les esprits

Enseignement scolaire



QU'EST-CE QU'ERASMUS+?

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Une nouvelle génération du programme Erasmus+ a été lancée en 2021. Elle offre de nouvelles possibilités intéressantes, notamment des programmes de mobilité pour les élèves et des modalités pérennes comme l'accréditation pour encourager la mobilité dans les établissements d'enseignement scolaire.

«Erasmus+ vous aide à devenir la meilleure version de vous-même!»

Enrique,
lycéen espagnol
évoquant son
expérience de
mobilité Erasmus+

”

QUELS AVANTAGES POUR L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE?

Erasmus+ offre aux élèves, aux enseignants et aux autres personnels de l'éducation toute une série de possibilités pour améliorer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences. Le programme offre aux écoles et à d'autres organisations la possibilité de coopérer avec des partenaires à l'étranger et d'être plus ouvertes, plus dynamiques et plus attrayantes.

QUELS PAYS PEUVENT Y PARTICIPER?

Les organisations candidates aux projets Erasmus+ doivent provenir d'un des 27 États membres de l'Union européenne ou d'un des pays pleinement associés au programme: l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie.

Des organisations d'autres pays peuvent participer en tant que partenaires à certains types de projet disponibles. Les règles de chaque type de projet sont décrites dans le [guide du programme Erasmus+](#).

QUI PEUT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE?

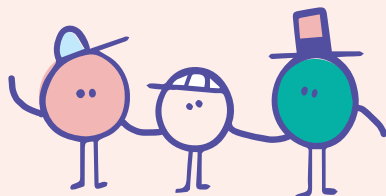
Parmi les [organisations éligibles](#) figurent les écoles dispensant un enseignement général de la petite enfance, du primaire et du secondaire, ainsi que d'autres organisations jouant un rôle dans le domaine de l'enseignement scolaire.

Les règles précises dépendent du système éducatif propre à chaque pays. Pour vérifier si votre organisation est éligible, consultez le site web de [votre agence nationale](#)!

Les priorités d'Erasmus+: les ingrédients clés pour tout projet!

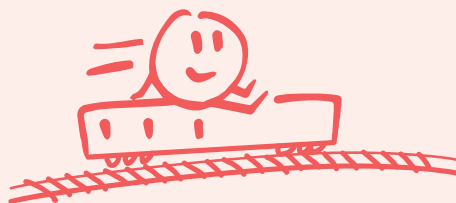
Inclusion et diversité

Erasmus+ est conçu pour être inclusif et offrir l'égalité des chances à toutes et tous, quels que soient leur âge ou leur milieu social ou économique. Un financement dédié supplémentaire est disponible pour toutes les organisations souhaitant mettre en œuvre des projets inclusifs.



Transition écologique

Erasmus+ encourage tous les projets à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement et à sensibiliser leurs participants au développement durable. Par exemple, un financement supplémentaire est disponible pour l'utilisation de transports à faible empreinte carbone, tel que le train.



Transformation numérique

La dimension numérique se retrouve dans l'ensemble du programme. Il existe des activités d'apprentissage virtuel, des formations pour les enseignants qui souhaitent améliorer leur utilisation des outils numériques, ainsi qu'une communauté en ligne dans eTwinning, et bien plus encore.



Participation à la vie démocratique et citoyenneté européenne

Il est essentiel, pour l'avenir de l'Union européenne, que les jeunes participent davantage à la vie démocratique. Erasmus+ permet de doter les jeunes de l'expérience, des aptitudes et des compétences dont ils ont besoin pour devenir des citoyens européens actifs.



QUELLES SONT LES ACTIONS PRÉVUES PAR ERASMUS+ POUR L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE?

Le programme offre différentes possibilités aux personnes et aux organisations.

L'action clé n° 1 concerne la mobilité; elle vise à soutenir les personnes qui effectuent des périodes de formation à l'étranger dans une organisation d'accueil.

L'action clé n° 2 concerne la coopération; elle vise à favoriser le développement des organisations par l'échange de bonnes pratiques et par la création de réseaux.

Les actions **Jean Monnet** favorisent la connaissance de l'Union européenne dans les écoles.

Action clé n° 1



Mobilité des individus à des fins d'apprentissage

- ▶ Accréditation Erasmus
- ▶ Projets de mobilité de courte durée

Action clé n° 2



Coopération entre organisations et institutions

- ▶ Partenariats de coopération
- ▶ Partenariats simplifiés
- ▶ Académies Erasmus+ des enseignants

Actions Jean Monnet



Actions Jean Monnet

- ▶ Formation des enseignants
- ▶ Apprentissage des initiatives de l'UE
- ▶ Réseaux Jean Monnet

ACTION CLÉ N° 1: MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'APPRENTISSAGE

L'action clé n° 1 vise à soutenir les établissements scolaires et les autres organisations liées à l'enseignement scolaire qui souhaitent organiser des activités de mobilité à des fins de formation pour les élèves, les enseignants, les chefs d'établissement et d'autres membres du personnel.

Les projets sont menés par l'organisation candidate, par exemple une école, qui envoie des participants dans une organisation d'accueil à l'étranger. Les élèves et le personnel sont ensuite associés au projet de leur organisation.

Cette action poursuit deux objectifs importants: bénéficier aux participants qui se rendent à l'étranger et contribuer au développement des établissements d'enseignement, accroître leur capacité de coopération transfrontalière et améliorer l'enseignement et la formation pour tous, et pas seulement pour ceux qui voyagent. Les activités de mobilité financées constituent un instrument qui permet d'atteindre ces objectifs!

DEUX FAÇONS DE DEMANDER UN FINANCEMENT

Projets de mobilité de courte durée

Il s'agit de petits projets qui durent de six à dix-huit mois et associent jusqu'à 30 participants. Ils constituent la meilleure option pour les organisations qui participent au programme Erasmus+ pour la première fois, ainsi que pour celles qui ne souhaitent organiser qu'un nombre restreint d'activités.



Accréditation Erasmus

L'**accréditation Erasmus** est comparable à une carte de membre pour les activités de mobilité. Elle garantit l'accès des organisations à un financement au titre de l'action clé n° 1 chaque année. Pour déposer sa candidature, l'organisation doit mettre en place un plan Erasmus d'au moins deux ans.



Pas encore prêt à soumettre une candidature?

D'autres moyens de participation s'offrent à vous! Vous pouvez:

- ▶ **rejoindre un consortium** de mobilité créé par une organisation coordinatrice accréditée dans votre pays!
- ▶ **devenir une organisation d'accueil** et accueillir des participants de l'étranger, pour en savoir plus sur Erasmus+ avant de vous lancer!

QUEL TYPE D'ACTIVITÉS DE MOBILITÉ POUVEZ-VOUS METTRE EN PLACE DANS LE CADRE DE L'ACTION CLÉ N° 1?

Il existe plusieurs formules de mobilité intéressantes, tant pour les élèves que pour le personnel. Chaque projet de mobilité peut comprendre différentes activités, ce qui vous permet d'être créatif en combinant différentes formules!

Mobilité des élèves

► **Mobilité de groupe:** une classe ou un groupe d'élèves, accompagné(e) de ses enseignants, peut participer à un court séjour de travail et d'échanges avec d'autres élèves dans une école d'accueil d'un autre pays.

► **Mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage:** des élèves peuvent partir individuellement pour un séjour de dix jours à un mois pour étudier dans une école d'accueil ou effectuer un stage à l'étranger.

► **Mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage:** les périodes d'études ou de stage supérieures à un mois sont considérées comme de longue durée.



QUELS SONT LES COÛTS COUVERTS PAR L'ACTION CLÉ N° 1?

Voyage

Apprentissage des langues

Frais de séjour

Frais de visa et d'entrée

Cours et formations

Visites préparatoires

Soutien pour l'inclusion

Frais d'organisation



Mobilité du personnel

► Observation en situation de travail:

les membres du personnel peuvent vivre une expérience de formation en suivant le travail quotidien de leurs pairs dans les organisations d'accueil.

► **Missions d'enseignement:** les enseignants peuvent passer un certain temps à l'étranger à enseigner, à apprendre par la pratique et à élargir leur vision de l'éducation en Europe.

► **Cours et formation:** les participants peuvent suivre des cours ou des formations à l'étranger pour développer leurs compétences et leurs connaissances, puis les appliquer dans leur organisation d'envoi.



QU'EN EST-IL DES ÉCHANGES BILATÉRAUX?

Il peut être très intéressant de mettre en place des échanges bilatéraux avec vos partenaires à l'étranger!

Cette démarche peut être envisagée lorsque votre organisation partenaire dispose également de son propre projet de mobilité Erasmus+ ou d'une accréditation.

DES INVITÉS SPÉCIAUX ERASMUS+ DANS VOTRE ÉCOLE!

Vous pouvez également utiliser les fonds Erasmus+ pour inviter:

- des **experts** – enseignants expérimentés, décideurs politiques, formateurs et autres professionnels venant de l'étranger et possédant une expertise dont vous souhaitez tirer parti.
- des **enseignants en formation** inscrits dans un cursus de formation des enseignants à l'étranger ou récemment diplômés d'un tel programme.

ACTION CLÉ N° 2: COOPÉRATION ENTRE ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS

L'action clé n° 2 soutient différents types de partenariats transfrontaliers, de différentes tailles. Les partenariats sont toujours composés d'organisations de différents pays et pilotés par une organisation coordinatrice qui soumet la candidature pour l'ensemble des partenaires.

Tous les projets financés sont liés à une ou plusieurs grandes priorités de l'UE. Par ailleurs, les partenaires fixent des objectifs plus spécifiques pour le projet, en fonction de leurs intérêts communs et de l'expertise qu'ils partagent.

Parmi les objectifs du projet figureront souvent le renforcement des capacités par la mise au point d'outils et de méthodes de travail innovants, l'échange de bonnes pratiques et le développement de liens entre l'éducation, les entreprises et la société civile, avec une attention particulière accordée aux personnes moins favorisées.

Il existe deux types de partenariats pour aider vos organisations à travailler, à apprendre et à progresser ensemble.

Partenariats de coopération

Les partenariats de coopération sont le format de partenariat le plus classique. Ils peuvent être créés par au moins trois organisations de différents pays, pour une durée d'un à trois ans.

Forfaits pour les partenariats de coopération:

120 000 €

250 000 €

400 000 €

Partenariats simplifiés

Les partenariats simplifiés sont un format de coopération plus accessible, idéal pour les organisations locales et les nouveaux venus dans le programme Erasmus+. Les partenariats sont composés d'au moins deux organisations de pays différents et peuvent durer entre 6 et 24 mois.

Forfaits pour les partenariats simplifiés:

30 000 €

60 000 €

Comment fonctionne le financement dans le cadre de l'action clé n° 2 ?

Pour le financement des partenariats de coopération et des partenariats simplifiés, des forfaits de subventions prédéfinis sont prévus. Vous devez choisir le forfait qui correspond le mieux à votre idée de projet, puis expliquer votre choix dans votre candidature.

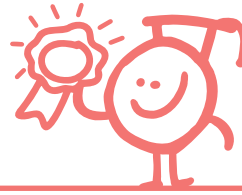
Projet «Terres d'Europe, terres d'avenir»

Six écoles rurales de six pays européens ont collaboré pendant deux ans pour que leurs élèves prennent conscience du potentiel du monde rural dans lequel ils vivent.

Les élèves ont voyagé pour rencontrer leurs pairs dans d'autres pays. Ensemble, ils ont préparé des documentaires, des programmes de *web radio* et des expositions sur les terres natales et les sociétés rurales. Ils ont également rencontré des représentants des gouvernements pour en apprendre davantage sur le développement durable et sur l'importance de l'emploi dans les régions rurales. Cette expérience leur a ouvert de nouvelles perspectives vis-à-vis de l'Europe et de leur propre avenir professionnel.



Pour en savoir plus, consultez la plateforme des résultats des projets Erasmus+!



PRIX EUROPÉENS POUR DES PROJETS D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION

LE PRIX EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT INNOVANT

Le prix européen de l'enseignement innovant

récompense les réalisations des enseignants et des écoles en Europe. Il est décerné pour la mise en place de pratiques d'enseignement et de formation innovantes et remarquables dans le cadre de projets Erasmus+.

LE LABEL EUROPÉEN DES LANGUES

Le label européen des langues est un prix qui récompense les projets d'apprentissage et d'enseignement des langues les plus innovants dans l'enseignement scolaire et au-delà. Il vise à promouvoir l'excellence dans l'enseignement des langues et à sensibiliser à la coopération européenne dans ce domaine.



PLATEFORMES D'ÉCHANGES

Le portail «School Education Gateway» et eTwinning aident les enseignants, les chercheurs, les formateurs d'enseignants ou les décideurs politiques, à rester informés, à trouver leurs partenaires pour de futurs projets, à collaborer, à élaborer des projets et à trouver du matériel pédagogique ou des formations. Les deux plateformes seront fusionnées en 2022 pour devenir la plateforme européenne pour l'éducation scolaire, afin d'améliorer encore votre expérience et de vous permettre de participer à une communauté d'apprentissage dynamique en Europe et d'en faire pleinement partie.



Ces actions sont gérées par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture.

ACTION CLÉ N° 2: COOPÉRATION ENTRE ORGANISATIONS

Académies Erasmus+ des enseignants

Les académies Erasmus+ des enseignants sont des partenariats conclus entre des prestataires d'éducation et de formation des enseignants, avec la participation de ministères, d'associations d'enseignants, d'écoles et d'autres acteurs concernés. Leur objectif est de créer des communautés de pratique et d'améliorer la formation des enseignants en Europe grâce à la collaboration et à l'échange d'innovations et de bonnes pratiques.

Le budget du projet est déterminé sur la base des coûts réels supportés, avec un maximum de 1,5 million d'euros

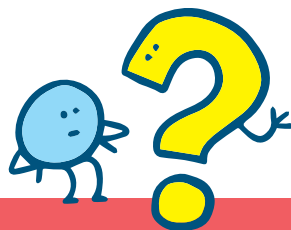
LES ACTIONS JEAN MONNET

Les **actions Jean Monnet** visent à diffuser les connaissances sur l'UE et à promouvoir la citoyenneté active et les valeurs européennes de liberté, de tolérance et de non-discrimination.

Les écoles peuvent participer à l'action «*Apprentissage des initiatives de l'UE*», afin de favoriser une meilleure compréhension des questions européennes, ou aux «*réseaux Jean Monnet*», afin de faire l'expérience du co-enseignement et de l'échange de bonnes pratiques entre pays.



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS?



COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE?

Auprès de l'agence nationale Erasmus+ de votre pays pour:

- ▶ les accréditations Erasmus
- ▶ les projets relevant de l'action clé n° 1
- ▶ les partenariats simplifiés
- ▶ les partenariats de coopération.

Auprès de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, établie à Bruxelles, pour:

- ▶ les partenariats de coopération menés par des ONG européennes
- ▶ les académies Erasmus+ des enseignants
- ▶ les actions Jean Monnet.

POUR EN SAVOIR PLUS



▶ **Consultez le site web de votre Agence nationale Erasmus +**



▶ **Lisez le guide du programme Erasmus+**

Toutes les photos de ce document ont été produites et fournies par les projets Erasmus+, à l'exception de la photo de la page de couverture et des photos de la page 4.

Print ISBN 978-92-76-44043-7 | doi:10.2766/928689 | NC-03-21-441-FR-C
PDF ISBN 978-92-76-44014-7 | doi:10.2766/039490 | NC-03-21-441-FR-N
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022
© Union européenne, 2022

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source
Toutes les images: © Union européenne